

Réunion du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)

Mardi 14 octobre (14h-15h30)

Hybride hôtel de Roquelaure et visio-conférence

Compte Rendu

Introduction

Catherine Chabaud, Ministre déléguée de la Mer et de la Pêche : salue l'ensemble des participants. Elle rappelle ses attributions, son rattachement au Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature et son lien avec le Ministre délégué à la Transition écologique. Ses grands chantiers et priorités sont notamment :

- Tourner le Gouvernement vers la mer : avec l'idée de maritimer le gouvernement et sensibiliser les autres ministères sur les sujets de la mer (recherche, culture, sport, éducation, etc.).
- Le budget et les ETS maritime : pour qu'ils soient orientés vers les enjeux maritimes afin de soutenir la transition et la décarbonation à travers les technologies avec le souhait de porter des ETS en faveur de la restauration des écosystèmes marins et côtiers, ce qui rejoint la question de la gestion des AMP.
- Transition de la pêche et des navires : afin d'accompagner le secteur vers la décarbonation.
- Archipel France – France ultramarine : travailler à tourner les Outre-mer vers la mer et faire de cette maritimité une valeur économique.

La Ministre soutient l'Ocean Pact qui veut faire de la mer un objet politique à l'échelle européenne. Elle mentionne qu'une conciliation des enjeux maritimes doit se faire au niveau de l'Union européenne, l'économie bleue régénérative en étant une traduction. Le travail doit être porté sur les engagements internationaux maritimes à mettre en œuvre, notamment ceux portés lors de l'UNOC.

Sophie Panonacle : pour soutenir la politique maritime intégrée, une gouvernance collaborative de la mer est indispensable de manière à fédérer l'ensemble des acteurs. Cette gouvernance est incarnée par le CNML. En tant qu'instance de concertation et de coordination, son action est garante de la stabilité du portage des enjeux maritimes et littoraux de manière à renforcer la cohérence des politiques publiques.

Jean-Charles Orsucci : souhaite rappeler l'importance de la nécessité d'avoir un fond d'adaptation au changement climatique, sujet essentiel pour les élus locaux.

Joachim Claudet : la Recherche n'est peut-être pas dans les attributions du ministère en charge de la mer, mais le COMER est un outil privilégié à disposition de Mme la Ministre pour aborder la thématique de la recherche marine et maritime au sein du CNML

Eric Banel : rappelle les évolutions de l'organisation du CNML, dont le travail s'organise autour de ses comités spécialisés thématiques (CSEP, CSOM, CNTC, COMER, CSPL) et groupes de travail qui montent progressivement en puissance. Cela a mené à la construction de différentes

feuilles de route, concertées entre l'Etat et les filières dont les comités sont chargés d'assurer le suivi.

1) Préparation des travaux sur la planification 2030 et contribution du CNML sur l'Ocean Act - Matthieu Reunavot / Isabelle Perret

Cf. présentation jointe en annexe

2025 est un moment charnière pour la planification maritime en France et en Europe :

- Suite au débat public, la mise à jour de la partie stratégique des DSF sera finalisée cet automne.
- En Outre-Mer, la mise à jour ou l'élaboration de trois DSBM a été amorcée et la feuille de route économie bleue outre-mer est en train d'être déployée et mise en oeuvre.
- Le cap de la simplification de la planification maritime à l'horizon 2030 a été donné à l'occasion du CIMer de mai.
- Au niveau européen, la publication en mai du pacte européen pour l'Océan ainsi que la révision des 2 directives essentielles à la planification maritime, la DCPem et la DCSMM, vont permettre de consolider le cadre de la planification maritime en Europe.

Ces deux derniers points s'articulent, entre les niveaux nationaux et européens. Il s'agit de deux processus distincts mais concomitants et convergeant. Concernant la mesure CIMER, l'objectif est de simplifier le processus d'élaboration et de mise à jour des documents de planification maritime et d'améliorer leur contenu pour plus d'efficacité. Pour cela, un premier travail sera conduit en interne Etat et mobilisera le collectif interministériel au niveau national ainsi que dans les territoires à l'échelle déconcentrée. Un second temps de travail permettra d'associer les acteurs de la mer et du littoral, en 1^{er} lieu le CNML. Concernant le pacte pour l'océan : la position française en cours d'élaboration visera une planification maritime renforcée, mieux intégrée, tout en permettant une simplification des processus.

Eric Banel : L'Ocean Pact est un texte d'orientations générales qui demandent à être traduites de manière concrète, un peu comme notre SNML qui est traduite dans les DSF et DSBM. Ce pacte sera dépendant de la capacité du commissaire et de la présidente de la commission européenne à y insérer des mesures opérationnelles et incitatives. Il sera proposé aux membres du CNML de s'exprimer, de débattre et de contribuer à l'Ocean Act.

2) Suivi de la SNML (SDPM –Pierre-Maxime Giora)

Dans la continuité de la dynamique collaborative initiée lors de l'élaboration de la SNML, le suivi de la SNML est un travail interministériel animé par la DGAMPA qui associe les différentes parties prenantes, en s'appuyant tout particulièrement sur l'expertise du CNML. Le dispositif de suivi de la SNML est séquencé en trois temps forts annuels :

- 1- L'élaboration par les services de l'Etat d'un rapport d'avancement adossé d'un tableau de bord d'indicateurs, préparés sur la base des éléments transmis par les pilotes d'action et validé par le COPIL Etat
- 2- Le partage du rapport d'avancement avec les instances de gouvernance et comités spécialisés du CNML (COMER, CNTC, CSEP, CSPL, CSOM, CFO, CFM, CSGM, CSMM) qui émettront des avis qui seront ensuite consolidés par le CNML.

- 3- La réalisation du document de politique transversale sur la politique maritime française précisant les moyens de mise en œuvre des actions de la SNML.

Un premier prototype de rapport d'avancement sera partagé avec le bureau avant la fin de l'année, pour en consolider la méthode d'élaboration et le contenu.

Pierre Maupoint de Vandeul : pour mettre en lumière la SNML, est-il prévu de l'envoyer systématiquement aux autorités politiques, notamment aux parlementaires ?

Eric Banel : le dispositif de suivi envisagé prévoit, comme le souhaite la Ministre, la possibilité de présenter le rapport d'avancement au Parlement.

3) Activité des comités spécialisés

- **CNTC** – Sophie Panonacle

Le CNTC a fait des propositions et recommandations consensuelles au Gouvernement qui n'ont pas été retenus lors du CIMER 2025. Le CNML a donné un avis défavorable sur la SNGITC en raison de son volet financement.

Des élus membres du CNTC ont rencontré en juillet dernier les conseillers de la Ministre des comptes publics afin de faire un point sur les financements et la création du fonds d'érosion côtière. Le CNTC demandera prochainement l'organisation d'une réunion avec la Ministre des comptes publics du Gouvernement Lecornu II. Des amendements seront déposés avec des propositions de taxe sur les plateformes de location saisonnière / de courte durée.

Une rencontre avec les élus de Bidart et St-Jean-de-Luz a fait remonter des inquiétudes quant à la poursuite et aux financements de leur PPA.

- **COMER** - Joachim Claudet

Deux sujets ont occupé le COMER :

- La finalisation de l'avis du COMER sur les indicateurs SNML qui se focalise sur les objectifs 7 et 8 de la SNML
- La participation au GT Plan national de restauration de la nature CFO/COMER et DEB.. Le CFO et le COMER ont décidé de mutualiser leurs recommandations.

Sur les futurs travaux du COMER, le président souhaite proposer aux membres de produire une note sur la géo-ingénierie marine.

Concernant l'Océan Act, les organismes de recherche seront vigilants pour qu'il bénéficie à la communauté française. A noter que la France est le 3^{ème} pays de l'Union européenne à récupérer le plus de financements concernant la recherche océanographique et maritime. Le MESR continue à accompagner les organismes de recherche français pour renforcer la capacité à bénéficier des fonds européens.

- **CSEP** - Solweig de Lantivy

La réunion d'installation du CSEP a eu lieu le 12 septembre. Elle a abordé les points suivants :

- Principes de fonctionnement et modalité de travail du CSEP
- Présentation de la feuille de route du nautisme et de la plaisance dont la mise en œuvre sera suivie par le CSEP
- Echange de vues entre les membres du CSEP sur les thèmes prioritaires de travail à traiter (e.g. grande plaisance, emplois, ZMEL, financement de la transition énergétique pour les ports de plaisance et bases nautiques, etc.).

Eric Banel : deux sujets pourraient être étudiés par le CSEP :

- les évolutions relatives à la taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel (TAEMUP) (amendement au PLF)
- les comportements dangereux en mer (projet ou proposition de loi sur les engins de plaisance et la toxicomanie)

- **CSPL** – Muriel Mariet

La dernière réunion du CSPL a eu lieu le 19 juin. Les points saillants sont les suivants :

- Organisation d'une réunion technique pour travailler sur le projet d'arrêté relatif à l'enregistrement des pêcheurs de loisir et la déclaration de leurs captures, sur les projets d'affiche et de flyers ainsi que sur la Charte
- Validation de l'âge à partir duquel s'applique l'obligation d'enregistrement, fixé à 16 ans
- La Confédération Mer et Liberté fera une proposition pour favoriser l'appropriation de l'obligation d'enregistrement et de déclaration de captures issues de la pêche de loisir dans les RUP
- Les tests de l'application RECfishing auront lieu en septembre/octobre. La Confédération Mer et liberté pourra prendre part à ces tests
- Il n'y aura pas de double déclaration requise là où Catchmachine a été rendu obligatoire dans l'attente de la connexion de Catchmachine à Recfishing
- La Confédération Mer et Liberté et le GIFAP sont invités à formuler des propositions sur les outils de communication (affiche, flyers)
- La DGPR sera conviée à la prochaine réunion du CS Pêche loisir au sujet du plomb dans le matériel de pêche

La prochaine réunion du CSPL aura lieu le 18 décembre. Elle permettra d'informer les participants sur les derniers avis scientifiques et les négociations.

Daniel Cueff rappelle l'importance d'intégrer les régions au sein du CSPL.

- **CSOM** – Matthieu Reunavot

Un état d'avancement de la composition du CSOM est dressé : quelques manques dans sa composition sont encore identifiés (représentants des territoires et associations locales). L'objectif est de compléter la composition du CSOM d'ici début novembre, dans l'objectif de le réunir début décembre. Les sujets qui seront suivis par le CSOM seront le suivi de la feuille de route économie bleue durable en Outre-mer et la mise à jour des DSBM.

Nathalie Mercier-Perin : le Cluster maritime souhaite installer des clusters ultramarins sur l'ensemble des zones où il n'est pas encore présent actuellement.

Elodie Martiny-Coustie : se propose pour relayer auprès des associations ultramarines membres de FNE l'appel à candidatures.

4) Point sur la mise à jour des Stratégies de façade maritime - Xavier Marill

Le calendrier prévu est tenu à ce jour, avec une adoption des stratégies de façade maritime attendue entre octobre et novembre. Une dernière présentation en CMF est prévu en SA le 6 novembre et NAMO le 25 novembre, pour présentation de la version finale avant adoption.

L'absence de publication de la PPE3 à ce stade n'empêche pas de finaliser les stratégies de façade maritime et de préparer les AO, la PPE étant – d'un point de vue juridique – seulement nécessaire à la notification du cahier des charges de l'AO10. Le cahier des charges de l'AO9 est quasi-finalisé et sera notifié aux candidats dans les prochaines semaines. La zone Oléron 2 est reportée à l'AO10.

5) Points divers

Jean-Charles Orsucci : relaye un sujet sur la révision d'une réglementation impactant les ostréiculteurs par l'obligation de mettre en place des sanitaires sur les navires ostréicoles.

Eric Banel : la révision de la division 215 liée à la sécurité des navires a été concertée avec l'ensemble des filières. Cette mesure a été portée par les organisations syndicales afin d'introduire davantage de parité à bord. Il peut y avoir une dérogation sur les bateaux de moins 10m.

Eric Banel : il est proposé que le CSMM et CSGM soient conviés au prochain bureau du CNML pour présenter leurs travaux.

Participants

CHABAUD	Catherine	Ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche
---------	-----------	--

Membres du CNML

CLAUDET	Joachim	CNRS
CUEFF	Daniel	Conseil regional de Bretagne (visio)
HUGUES	Claire	Conseil régional des Pays de la Loire (visio)
LE GUEVEL	Thierry	CFDT (visio)
MARTINIE-COUSTY	Elodie	FNE (visio)
MAUPOINT DE VANDEUL	Pierre	CFE-CGC
MERCIER-PERRIN	Nathalie	Cluster Maritime
ORSUCCI	Jean-Charles	ANEL (visio)
PANONACLE	Sophie	Députée de Gironde

Observateurs

BLANCHARD	Alain	ANEL (visio)
CARLE	Gauthier	POC/CFO (visio)
DE LANTIVY	Solweig	CNP/CSEP (visio)
MOLERE-ATTAL	Rachel	Assistante de Sophie Panonacle
MULLER	Alexandre	CNPMEM (visio)
TROCME	Anne-Violaine	Conseil régional de Bretagne (visio)

Administration

BANEL	Eric	DGAMPA
BECOUARN	Yann	DGAMPA
CHAMBIOT-PRIEUR	Aurélie	CGDD (visio)
DE SAINT REMY	Philippine	DGAMPA
FERNANDEZ	Julien	DGAMPA (visio)
FREJAFON	Emmeric	MESR (visio)
GIORA	Pierre Maxime	DGAMPA
MARIET	Muriel	DGAMPA (visio)
MARILL	Xavier	DGAMPA
MOURER	Matthieu	DEB (visio)
PERRET	Isabelle	DGAMPA
REUNAVOT	Matthieu	DGAMPA
RUBIRA	Maxime	DGAMPA